



# Bulletin du Marketing des fournitures Lexmark

1<sup>er</sup> décembre 2014

## Annonce de changement de prix des fournitures

**Lexmark International inc., Lexmark, annonce des changements de prix pour des fournitures sélectionnées. Ces changements affecteront à la fois le prix de détail suggéré du fabricant (PDSF) et le prix aux revendeurs.**

Imprimez

Déplacez

Gérez

[www.lexmark.com](http://www.lexmark.com)

**LEXMARK**<sup>TM</sup>

125 Commerce Valley Drive West, Suite 600, Markham, ON L3T7W4

Lexmark et Lexmark avec le losange sont des marques de commerce de Lexmark International Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays.

## Information administrative

**Lexmark annonce une hausse de prix générale pour ses fournitures. Cette augmentation sera d'environ 9 %. Cette hausse de prix entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 et s'appliquera à la fois aux prix de détail suggéré du fabricant (PDSF) et aux prix aux revendeurs.**

Les informations complètes sur les prix de toutes les fournitures consommables visées par l'annonce d'aujourd'hui vous sont fournies en pièce jointe. Les numéros de pièces n'apparaissant pas dans la liste ne sont pas visés par l'annonce d'aujourd'hui.

Lexmark se réserve le droit de limiter les quantités commandées par le revendeur avant le 1<sup>er</sup> avril 2015. Le revendeur qui place une commande acceptée par Lexmark avant la date annoncée du changement de prix doit en prendre livraison avant le 1<sup>er</sup> avril. Les fournitures

expédiées après cette date seront facturées au nouveau prix.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, Lexmark se réserve également le droit d'appliquer une hausse de prix nette semblable pour les fournitures, quand un contrat existant sur marché concurrentiel ou sur soumission spéciale est renouvelé. Cela peut également modifier le montant de la remise.

Si des renseignements supplémentaires sont requis, veuillez communiquer avec votre représentant au marketing des fournitures Lexmark.

## Marques commerciales

Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.